

POLITIQUE HANDICAP D'INSAVALOR

La Direction d'INSAVALOR s'engage à **promouvoir l'égalité des chances** et à **garantir un environnement inclusif et accessible aux personnes en situation de handicap**, qu'il s'agisse de nos salariés, de nos apprenants ou de nos locataires.

Dans cet optique, plusieurs objectifs ont été définis :

- Assurer l'accessibilité physique et numérique des activités professionnelles, des formations et des locaux.
- Mettre tout en œuvre afin de garantir l'accès des apprenants en situation de handicap à nos formations au travers d'un accompagnement individualisé.
- Mettre en place des dispositifs adaptés pour faciliter l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Former et sensibiliser nos équipes aux enjeux du handicap et de l'accessibilité.
- Suivre et évaluer régulièrement nos actions pour garantir leur efficacité.

Afin d'atteindre nos objectifs, des actions sont mises en place :

- Désigner et former un Référent Handicap chargé d'accompagner les salariés et les stagiaires de formation continue d'INSAVALOR.
- Adapter les formations aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap.
- S'assurer de la conformité des locaux et des équipements pour garantir l'accessibilité.
- Organiser des sessions de sensibilisation et de formation du personnel sur les bonnes pratiques d'inclusion.
- Assurer la veille réglementaire et le suivi des évolutions en matière d'accessibilité et d'inclusion.

Nous nous engageons à évaluer régulièrement nos actions en matière de handicap afin d'assurer leur pertinence et leur efficacité, et d'identifier les axes d'amélioration.

Laure Corrigan

Présidente du directoire d'INSAVALOR